

Départ le 4/04/2014 en R. avec AR
st 000/33/2014



PREFET DELEGUE DE SAINT BARTHELEMY ET DE SAINT MARTIN

ARRETE

N° 2014/024/PREF/ STMDD

Arrêté portant refus d'installation de publicité lumineuse.

LE PREFET DELEGUE DE L'ETAT
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.581-3, L. 581-4, L.581-8, L.581-9, L.581-44 et les articles R. 581-6, R.581-9 à R.581-21, R. 581-34, R. 581-41;

VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles à l'Outre-Mer ;

VU la demande présentée le 23 janvier 2014 par la Société US IMPORT, concernant la pose d'un dispositif supportant de la publicité lumineuse de type LED au niveau du parking du supermarché SIMPLY, dans l'agglomération de Grand-Case, collectivité de Saint-Martin.

VU les caractéristiques du panneau.

Considérant que l'article Article R 581-34 du code de l'environnement dispose :
La publicité lumineuse ne peut être autorisée à l'intérieur des agglomérations de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants.

Considérant que l'article R 581-65 du code de l'environnement dispose :
Une publicité numérique ne peut avoir une surface unitaire supérieure à 8 mètres carrés

Arrête

Article 1^{er} : Le projet de pose d'enseigne lumineuse est refusé pour les motifs suivants :

- L'agglomération de Grand-Case comporte moins de 10 000 habitants.
- Le projet d'installation d'une enseigne LED de dimension 4,5m x 5,75m soit 25,875 m² supportant un écran LED de dimension 4m x 3m soit 12 m² est supérieure à la limite maximale de 8m².

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture, le Chef de Cabinet du préfet de Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratif et notifié aux intéressés.

Le préfet,


Philippe Chopin



PREFECTURE DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN

Route du Fort Saint Louis - 97150 SAINT-MARTIN - Tél : 05 90 20 00 21 - Fax : 05 90 87 53 95